

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Priest la Prugne, le 22 juin 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, GOUTORBE Stéphane, PONCET Pascal, VIETTI Dominique, ROYER Jean-Paul, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration** : SIETTEL Thomas, ESPINASSE Patrice, CLEMENCON Thierry, LUGNE Isabelle, COMPAGNAT Michel, BARLERIN Emmanuelle.

**Absents excusés** : LOIZZO Laurent.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet** : PROGRAMME DE VOIRIE 2023 / TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES / CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES :

M. le Président rappelle que La Communauté de Communes du Pays d'Urfé a décidé la réalisation de travaux supplémentaires sur le territoire des communes de Champoly, Cherier, Crémeaux, Jure, La Tuilière, St Marcel d'Urfé, St Just en Chevalet, Saint Priest la Prugne et Les Salles à la demande expresse de ces dernières.

M. Le Président donne lecture des projets de convention qui visent à préciser les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes de ces travaux.

Considérant que l'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève globalement à 121 315€ HT, et que la participation des Communes consistera en une prise en charge intégrale de ces travaux.

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

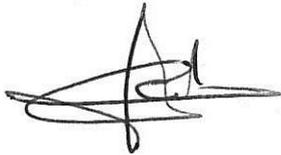
**Article 1 : APPROUVE** les projets de convention ;

**Article 2 : AUTORISE** le Président à signer les conventions selon les modalités définies précédemment.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 22 juin 2023

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Mis en ligne sur [www.ccpu.fr](http://www.ccpu.fr) le 29 juin 2023